Zeitschrift: Éducateur et bulletin corporatif : organe hebdomadaire de la Société Pédagogique de la Suisse Romande

Herausgeber: Société Pédagogique de la Suisse Romande

Band: 41 (1905)

Heft: 26

Heft

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

Download PDF: 20.08.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

XLIme ANNÉE

N° 26.

LAUSANNE

1er juillet 1905.

L'ÉDUCATEUR

(L'Éducateur et l'École réunis.)

Eprouvez toutes choses et retenez ce qui est bon.

SOMMAIRE: *La réforme de l'enseignement musical à l'école primaire. — Chronique scolaire : Vaud, Neuchâtel, Fribourg, Valais, Zurich. — Revue de la Suisse allemande. — Le « nécessaire métrique » de Betschen. — Bibliographie. — Nouveautés pédagogiques.* — PARTIE PRATIQUE: *Sciences naturelles : La pyrale. La courtilière. — Langue française : Sujets de composition pour le mois de juillet. — Récitation. — Sujets d'examen des écoles primaires et complémentaires de Genève.*

LA RÉFORME DE L'ENSEIGNEMENT MUSICAL A L'ÉCOLE PRIMAIRE

L'Association des musiciens suisses aura sa réunion annuelle à Soleure, les 1er et 2 juillet prochains. A l'ordre du jour du samedi figure, outre une conférence du célèbre théoricien Matthys Lussy, la discussion sur la Réforme de l'Enseignement musical à l'école primaire. M. Jaques-Dalcroze, le chansonnier bien connu, vient de publier sur ce sujet un fascicule d'une septantaine de pages, qui servira de base à cette discussion.

Dans un article récent de la *Gazette de Lausanne,* M. Edouard Combe, commentant les résultats du concours de chant de Moudon, parlait d'une réforme de l'enseignement du chant à l'Ecole normale; c'est à la brochure de M. Jaques-Dalcroze que le critique musical de la *Gazette* faisait allusion.

Nous croyons qu'il est opportun de donner un aperçu des idées émises par M. Jaques-Dalcroze; elles sont nombreuses, intéressantes; quelques-unes sont nouvelles; mais leur réalisation présentera, dans certains cas, des différences presque insurmontables dans la pratique.

Nous laissons de côté la partie historique du travail de M. Jaques, pour entrer de suite dans la question qui nous touche de plus près, l'enseignement proprement dit.

Voici les quatre thèses principales servant de conclusion à l'étude très serrée de notre musicien romand :

a) Les autorités scolaires ne sont pas suffisamment compétentes en matière musicale et ne sont pas fixées sur la manière d'obtenir le plus concluant résultat.

b) Le personnel enseignant n'est pas entièrement composé de musiciens professionnels et n'est, pas plus que les autorités, fixé sur les devoirs de sa tâche.

c) Les élèves normalement doués sont entravés dans leur marche au progrès par la participation à leurs études d'élèves incapables.

d) Les méthodes employées sont incomplètes, les plans d'éducation mal élaborés, puisque les élèves sortant des écoles ne sont ferrés sur aucune question musicale, même la plus élémentaire...

La thèse exposée sous lettre *a*) trouverait sa solution de la manière suivante : « Les autorités scolaires s'adjoindront le concours de musiciens professionnels s'étant occupés d'une façon approfondie de la question de l'enseignement musical ».

C'est très bien ; mais voyez-vous, dans notre canton essentiellement agricole, chaque commission d'école comptant dans son sein un musicien spécialiste? Ou bien tous les examens des écoles primaires dirigés par des spécialistes délégués par l'Etat ?

La solution des questions *b*), *c*) et *d*) repose essentiellement sur le principe de l'élimination.

L'auteur veut que, dans l'espace de deux ou trois ans, l'on soit fixé sur les aptitudes musicales des élèves, ou sur l'absence de ces aptitudes, et que ceux chez qui le talent fait défaut soient exclus des exercices de chant. Comme conséquence, on ne recevra à l'Ecole normale que les élèves particulièrement bien doués, soit le dessus du panier après la dernière sélection.

Mais M. Jaques oublie que nos régents n'ont pas que la musique à enseigner; le jour où l'on demanderait une réforme de l'enseignement du français, des mathématiques ou des sciences naturelles, les spécialistes littérateurs, mathématiciens ou naturalistes auront le droit de formuler les mêmes exigences que les musiciens ; les lettrés ne voudront admettre à l'Ecole normale que les élèves qui seront parfaitement en règle avec la syntaxe ; les calculateurs ne voudront que des Ynaudy, et les professeurs de sciences ne recruteront que des botanistes ou des disciples de Pasteur.

Où seront les élèves sortant des écoles primaires qui rempliront à la fois toutes ces conditions ! en un mot, qui seront susceptibles de devenir des maîtres dans chacune de ces spécialités ?

On voit d'ici que le recrutement du personnel enseignant, sur de telles bases, deviendrait absolument impossible.

En ce qui concerne plus spécialement le chant, il est bon de se dire que l'Ecole normale n'est pas un conservatoire où l'on puisse

former des artistes accomplis ; son but est de donner à ceux qui en sortent une culture générale, c'est-à-dire assez de connaissances *dans toutes les branches*, pour les mettre à même d'enseigner plus tard ce qui est prescrit par le plan d'études des écoles primaires.

De là l'impossibilité, pour le professeur, de se désintéresser des élèves peu doués pour perfectionner les autres ; il doit au contraire avoir à cœur d'amener *tout le monde* à un résultat minimum suffisant pour permettre l'exercice de la profession choisie ; d'ailleurs le fait d'être dépourvu de talent musical n'empêchera nullement un jeune homme d'être un instituteur distingué.

On a reproché à quelques instituteurs de n'être que de médiocre directeurs de Sociétés de chant ; mais il nous paraît que les fonctions essentielles du régent se rapportent à l'école avant tout ; si, en outre, il dirige une société, ce n'est pas toujours par goût, mais bien parce qu'on l'y a forcé, qu'il soit ou non, qualifié pour cela.

Les cours de directeurs, à l'étude depuis plusieurs années au sein de la « Cantonale », auraient dû entrer déjà dans la période d'exécution ; espérons que le moment est proche. On essaie bien, dans la dernière année d'études à l'Ecole normale, d'inculquer aux futurs régents quelques notions d'analyse et d'interprétation, par des exercices pratiques de direction ; mais le temps manque pour arriver avec tous à un résultat palpable ; et comme on ne peut négliger *aucun élève*, ni augmenter le nombre d'heures de leçons, il faut réserver pour plus tard le perfectionnement des directeurs.

A notre avis, le solfège doit demeurer à la base de toute étude musicale, pour les amateurs comme pour les professionnels, et c'est pourquoi l'on a introduit dans notre nouveau Recueil de chants pour les écoles un si grand nombre d'exercices gradués. Nous attendons, avec le temps, des progrès sérieux dans l'étude du solfège à l'école primaire ; ce travail méthodique doit tendre de plus en plus à remplacer le travail de « perroquet » si justement condamné par M. Jaques-Dalcroze.

Nous laissons de côté, comme trop spéciale, la partie de son travail consacrée à l'enseignement dans les Conservatoires ; d'ailleurs on peut se procurer facilement cette instructive brochure, et peut-être serez-vous mis au courant des résultats de la prochaine discussion, à Soleure.

Mais nous ne saurions terminer ces quelques notes hâtives sans faire la réflexion que, si bonnes que soient les intentions, si justes que soient les idées, si leur mise en pratique est presque impossible, nous touchons à l'utopie.

C. Troyon.

CHRONIQUE SCOLAIRE

VAUD. — **Ecole normale.** — Les élèves des neuf classes réunies ont entendu avec le plus vif intérêt, le 26 juin dernier, une conférence sur le percement du Simplon, donnée par M. David, rédacteur, auteur de la brochure *Le Tunnel du Simplon.* M. David a fort bien montré les principaux obstacles de cette gigantesque entreprise et expliqué les moyens imaginés pour les surmonter.

*** **Musée scolaire cantonal.** — Pour l'enseignement intuitif du système métrique on se borne le plus souvent à utiliser de grands tableaux muraux sur lesquels les mesures nouvelles sont représentées. Cependant il existe aussi en France et en Allemagne des collections ou *compendiums* comprenant les mesures elles-mêmes. Mais ces collections laissent fréquemment à désirer ; elles ont un caractère trop scolaire et ne donnent pas toujours à l'enfant une idée exacte de ce que sont en réalité les mesures employées dans la pratique et des conditions qu'elles doivent remplir. Frappé par les lacunes que présentent ces collections, M. Betschen, vérificateur des poids et mesures à la Chaux-de-Fonds, a combiné un *nécessaire métrique* dont on peut se montrer entièrement satisfait. Ce nécessaire contient comme mesures usuelles, renfermées dans un petit buffet très pratique : un mètre pliant à 10 branches, un demi-mètre fixe, un double-décimètre, une chevillère de 10 mètres, une série de mesures en verre, une dite en fer-blanc, deux mesures en poids de 1 et 2 litres, une série de poids en laiton de 1 à 50 grammes, une série en fonte de 50 grammes à 1 kilo, une balance système Béranger de 1 kilo et comme mesures démonstratives: un décimètre cube en fer-blanc et un décimètre cube solide en bois avec sections de 10 et 100 centimètres cubes. — Un spécimen de ce nécessaire est déposé au *Musée scolaire.* L. H.

NEUCHATEL. — La 2me question à l'ordre du jour des conférences pédagogiques :

LE FONDS SCOLAIRE DE PRÉVOYANCE,

a été l'objet d'une longue discussion en séance de l'après-midi. D'accord, en général, avec les principes généraux du projet cité plus haut, les institutrices et instituteurs présents ont tout spécialement adopté la disposition suivante : Rente annuelle de vieillesse servie à qui se retire de l'enseignement après 30 années révolues d'activité et fixée au choix des membres du Fonds à fr. 1000 ou 1200 pour une prime annuelle de fr. 100 ou 120.

En outre, et en complément de l'organisation du Fonds scolaire de prévoyance sur l'heureuse proposition de M. Latour, inspecteur des Ecoles, il a été pris encore la décision suivante :

« Le Comité du dit Fonds est chargé d'étudier et de présenter un projet d'établissement d'une Caisse cantonale de remplacement sur la base d'une participation financière de l'Etat, des Communes et des membres du Corps enseignant.

CH. HINTENLANG.

FRIBOURG. — **Un cours de dessin** aura lieu au Technicum en 1905. Il s'ouvrira le lundi 10 juillet, à 8 heures du matin, et se clôturera le samedi 22 juillet, à 5 heures du soir.

Ce cours comprendra : Projections, 6 heures par jour : Plans conventionnels ; projection du point, de la droite, de surfaces planes, de solides géométriques et d'objets d'après nature. — Croquis coté. — Développements et pénétrations.

Dessin à vue ; — perspective d'observation. 3 heures par jour. — Explication de la perspective d'observation. — Tracé et division de lignes droites en parties égales. — Evaluation et reproduction des angles. Dessin d'après les solides en fil de fer et en carton. Combinaison de solides. — Correction de dessins.

VALAIS. **Ecole normale.** — Les examens, en vue de l'obtention du brevet primaire, sont fixés aux 26, 27 et 28 juin, pour les jeunes gens, et aux 30 juin, 1er et 3 juillet, pour les jeunes filles. Les membres du corps enseignant, non munis du brevet définitif sont invités à profiter de cette occasion pour régulariser leur situation. Il est à désirer que dans la nouvelle loi sur l'enseignement primaire, actuellement à l'étude, le système de délivrer des brevets provisoire, temporaire et définitif, recevra une modification heureuse. Ce dernier ne peut être obtenu qu'après huit ans d'enseignement effectifs dans le canton !

⁂ **Jeunesse abstinente.** — Grâce à l'initiative du curé de Lens, chanoine Jules Gross, il existe, dans différentes localités, des sections d'enfants, de la « Jeunesse abstinente » du Valais, placée sous la présidence d'honneur de Mgr. Abbet. Cette entreprise mérite d'être soutenue et encouragée. On peut en attendre grand bien pour les générations futures, si l'initiateur, avec la foi en son œuvre, a la persévérance et la ténacité qui ne se laissent rebuter par aucun obstacle, pas même par l'indifférence de ceux qui devraient être des collaborateurs actifs et dévoués. Dans ce domaine, l'exemple est puissant ; il n'est pas si facile de rompre avec des habitudes séculaires et de bouder nos vieux fendant, dôle, amigne ou malvoisie !

⁂ **Caisse de retraite.** — La *Gazette* publie le projet de décret concernant la caisse de retraite des instituteurs. Une commission parlementaire vient d'être désignée pour l'étudier ; son rapport sera soumis aux délibérations du Grand Conseil dans sa prochaine session. Il est à désirer que le travail du Conseil d'Etat sera fortement remanié et que les intéressés, nos collègues, sauront se lever et faire entendre leurs justes revendications, car le dit projet ne doit pas réaliser bien complètement leurs vœux. C'est le moment opportun d'agir ; dans quelques mois, ce sera trop tard !

Il me paraît évident que l'Etat, en l'élaborant, aurait dû avoir comme objectif : « Récompenser les vieux serviteurs et encourager les jeunes ». C'est un but humanitaire qui n'est nullement atteint. Les services dévoués et incontestables des vétérans de l'enseignement qui sont à la brèche depuis 25, 30 ou 35 ans sont ignorés et les jeunes instituteurs ne sont pas encouragés, d'où double lacune. Les contributions à verser équivalent au $^1/_{10}$, voire même au $^1/_6$ des modestes salaires du régent valaisan. Elles varient de 30 à 60 fr., selon la situation matérielle des sociétaires ; la faible pension de retraite annuelle s'élèverait au $^1/_4$ des contributions versées, pour prendre fin à la mort. Ainsi, un vieil instituteur ayant instruit et éduqué bien des générations, aspire à la retraite. Des moins favorisés, au point de vue des ressources, il n'a pu payer que la contribution minimum : 25 × 30 fr., soit 750 fr. En quittant l'enseignement il aura droit à une pension de 187 fr. 50 !

Voici pour l'instant mes réserves :

1° Les contributions de l'Etat et celles des sociétaires devraient être fixes et uniformes, indépendantes l'une de l'autre.

2° Ces dernières, pouvant varier du 50 %, créent une inégalité malsaine et inutile entre les sociétaires.

3° La pension devrait être proportionnée aux années de services, à partir d'un minimum fixé : dix ans, par exemple, et non basée sur les versements personnels.

4° L'entrée devrait être rendue obligatoire pour chaque membre du corps enseignant.

5° En cas de maladie incurable ou empêchant un instituteur de remplir ses fonctions, la pension serait servie à lui-même, dans tous les cas, et continuée à la veuve et aux orphelins, en cas de décès, sous certaines restrictions à établir nettement.

Nos députés ont trop de bon sens, d'équité, de logique et d'indépendance pour sanctionner un projet aussi boiteux ; ils l'édifieront sur des bases plus larges et plus philanthropiques ; ils feront œuvre de solidarité humaine, digne d'eux et du beau pays qu'ils représentent. ALFRED MOTTIER.

ZURICH. — **La protection de l'enfance.** — La Faculté des sciences sociales et politiques de l'Université de Zurich ouvre un concours sur les deux questions suivantes :

1. Des mauvais traitements exercés sur les enfants par les parents ou ceux qui les remplacent. — Les formes les plus ordinaires de ces mauvais traitements, leurs causes individuelles et sociales. — Comment les empêcher? Comment en informer les autorités le plus rapidement et le plus clairement possible? Quels seraient les moyens de répression les plus efficaces ? De la meilleure manière de les appliquer dans les familles et ailleurs ? Durée de ces mesures ?

2. Du surmenage des enfants par les parents ou leurs remplaçants, ainsi que par les patrons. — Formes les plus communes du surmenage dans les ménages et dans l'industrie domestique. Moyens de le réprimer et de l'empêcher. Mode d'application de ces mesures.

Les travaux ne devront pas dépasser dix feuilles d'impression; ils devront parvenir à la Faculté ci-dessus pour le 1er juillet 1906 au plus tard.

Une somme de 4000 fr. offerte par deux philanthropes servira à récompenser le ou les auteurs des meilleurs travaux

---

REVUE DE LA SUISSE ALLEMANDE

La *cinquième conférence pour l'éducation des enfants anormaux et idiots* a eu lieu à *St-Gall*, les 5 et 6 juin. Elle a entendu des communications très intéressantes et constaté avec plaisir que chaque année on faisait davantage pour les pauvres deshérités. La Suisse possède actuellement vingt-six établissements pour l'éducation d'enfants idiots, logeant 917 enfants. Dans le canton de Lucerne, un établissement est en construction, avec place pour une centaine d'enfants (budget 360 000 francs). Un autre bâtiment va se construire à Berthoud. L'Etat de Berne a pris à sa charge 80 % (192 000 fr.) des frais de construction. Le canton de Glaris possède un fonds de 115 000 fr., Schaffhouse en possède un de 100 000 fr., réunis les deux par les efforts de la Société d'utilité publique. Les deux espèrent commencer à bâtir l'année prochaine. L'Oberland bernois suivra sous peu. Au 1er mars de notre année, vingt-quatre communes suisses avaient 61 classes spéciales pour élèves retardés (total 1236 élèves). Partout donc un progrès réjouissant. D'une manière ou d'une autre, suivant les moyens, chaque canton commence à venir en aide aux enfants idiots. Il n'y a que le Valais qui reste en arrière.

Le Conseil d'Etat du canton de *Berne* a nommé une nouvelle commission de surveillance de l'Ecole normale et l'a composée d'un inspecteur des écoles, d'un pasteur, de deux membres du corps enseignant, de deux députés au Grand Conseil et d'un préfet.

Le canton de *Zurich* a un nouveau directeur de l'instruction publique, en la personne de M. Ernst. La loi interdisant à un conseiller d'Etat de gérer pendant plus de six ans le même dicastère, M. le Dr Locher a dû se retirer, emportant la reconnaissance du corps enseignant unanime, qui perd en lui un ami sincère et dévoué. Il a joué un rôle prépondérant dans la question de la subvention fédérale à l'école primaire ; c'est lui qui a amélioré les traitements des instituteurs ; on lui doit de nombreux règlements ayant tous pour but de développer les établissements d'instruction, depuis l'université jusqu'à l'école primaire. C'est par reconnaissance pour cette activité infatigable que l'université de Zurich lui a décerné le titre de docteur *honoris causa*. Son successeur est sorti du rang des instituteurs. On augure beaucoup de bien de sa nouvelle tâche.

Pendant les vacances d'été, le canton de *Bâle-Ville* va de nouveau ouvrir les classes gardiennes pour les nombreux enfants dont les parents, travaillant dans les fabriques, sont dans l'impossibilité de les surveiller. Ces classes sont absolument gratuites. Par le beau temps, les enfants feront des promenades et des jeux en plein air ; par la pluie, on leur enseignera des petits travaux utiles et faciles. Les maîtres et maîtresses qui surveillent les classes sont payés par l'Etat et reçoivent de 1 fr. 25 à 1 fr. 75 par heure. Y.

Le nécessaire métrique de Betschen.

Nous recevons encore sur ce même sujet les lignes suivantes :

Rien n'est plus difficile à enseigner théoriquement que le système métrique des poids et mesures, malgré son admirable simplicité et les rapports constants de ses différentes unités entre elles.

Si l'on n'emploie pas des moyens intuitifs, des images ou la présentation des unités elles-mêmes et de leurs divisions et multiples, s'il n'est pas dans les moyens du maître de placer ces objets entre les mains de ses élèves, et si les élèves n'ont pas fait de nombreux exercices pratiques en même temps que les opérations arithmétiques correspondantes, on peut être certain que les leçons de pure exposition verbale, ou les lectures dans les cours théoriques les mieux faits ne donneront pas des résultats satisfaisants.

C'est pourquoi, dans la plupart des classes bien montées, on dispose d'une collection plus ou moins complète de mesures et de poids, d'une balance, d'un tableau des monnaies, etc. L'enseignement par l'aspect peut ainsi se pratiquer avec succès.

Mais il arrive le plus souvent que les « compendiums métriques » établis chez nos voisins de France, pour la plupart, ne donnent pas une idée exacte des unités de poids et de mesures des types admis dans notre pays.

C'est pourquoi nous avons salué avec plaisir l'apparition du nécessaire Betschen.

M. Betschen est essayeur-juré à La Chaux-de-Fonds. Il a établi et réuni dans un nécessaire de dimensions suffisamment réduites pour être aisément transportable toute la collection des poids et des mesures légalement employés en Suisse. On sait que les types en sont sensiblement différents de ceux qui figurent dans

les « Compendiums » français et qui sont en usage en France. La chaîne d'arpenteur, par exemple, des géomètres français, est remplacée chez nous par le ruban métallique, les poids n'ont pas la même dénomination et ne sont pas étalonnés comme chez nous, la balance Roberval est prohibée dans notre pays et remplacée par la Béranger. Les mesures de liquides en fer blanc ou en étain n'ont pas la même forme en France qu'en Suisse, etc.

On comprendra facilement combien, dans ces conditions, le nécessaire Betschen est supérieur, pour nous, aux nécessaires étrangers.

Il est très apprécié dans nos écoles neuchâteloises et les maîtres qui l'ont à leur disposition en tirent le meilleur profit. H. Blaser.

BIBLIOGRAPHIE

Bulletin du Grand Conseil neuchâtelois concernant la loi sur l'Instruction publique. — Un fort volume de 761 pages. — Société d'imprimerie de Cernier. — En vente au prix de 2 fr. 50 à la Chancellerie d'Etat à Neuchâtel.

Bien que la loi sur l'instruction publique, (Code scolaire) votée par le Grand Conseil le 23 février 1904, ait été rejetée par le peuple, le volume spécial des délibérations de l'Assemblée législative sur cet objet présente un vif intérêt pour toutes les personnes qui s'occupent des questions scolaires.

Elles trouveront dans les projets et dans les rapports du Conseil d'Etat et de la Commission de nombreux renseignements statistiques et autres sur nos divers établissements d'instruction publique et sur leur organisation. Quant aux discussions qui se sont produites au Grand Conseil, elles peuvent, résumées d'une façon très complète par les procès verbaux officiels, être utilement consultées dans maintes circonstances.

La revision, actuellement sur le chantier, de la loi sur l'enseignement primaire, obligera pédagogues et législateurs à fréquemment avoir recours aux documents contenus dans le volume qui vient de paraître.

Nous recommandons vivement et l'achat et la lecture de cet ouvrage à tous les amis de l'école et tout particulièrement aux membres neuchâtelois du corps enseignant. Cette lecture, plus que toutes les discussions auxquelles ils peuvent avoir pris part, leur montrera que, somme toute, l'école populaire et ses ouvriers auraient gagné à l'adoption du Code scolaire, tel même, qu'il était présenté au vote populaire.

En relisant ces multiples rapports et projets de loi nous nous sommes pris à regretter de nouveau que quelques-uns de nos collègues eussent, par leur opposition, favorisé la campagne référendaire et mis des atouts dans le jeu de ceux qui étaient décidés à faire sombrer cette œuvre de progrès consacrant spécialement pour l'instituteur neuchâtelois une amélioration de sa situation matérielle, telle que nous n'en verrons réaliser de pareille avant longtemps. Hintenlang.

Nouveautés pédagogiques et littéraires.

Après Dereux, Pinloche et Mauxion, voici Louis Gockler, docteur de la Faculté des lettres de Paris, ancien élève du Séminaire pédagogique d'Iéna et ancien professeur à l'Institution Stoy, qui vient de consacrer à l'herbartianisme un grand ouvrage de 400 pages, intitulé *La pédagogie de Herbart, exposé et discussion.* Paris, chez Hachette. C'est l'étude la plus complète en langue française des doctrines de l'enseignement éducatif. Nous aurons à y revenir prochainement.

PARTIE PRATIQUE

SCIENCES NATURELLES

Degré supérieur.

La pyrale[1].

La chenille, son nid, le papillon. — Voici quelques feuilles de vigne pliées, enchevêtrées par des fils très ténus, quelques-unes sont reliées à des grappes naissantes au moyen de filaments soyeux. Séparons ces feuilles! Nous avons découvert la cachette d'un autre ennemi de la vigne.

Voyez-vous cette petite chenille d'un vert jaunâtre, à la tête d'un noir brillant? Cette bestiole de deux à trois centimètres de long qui bondit si vivement est la *chenille* de *la pyrale*. Cette larve se nourrit essentiellement des feuilles de vigne et même des grappes qu'elle entoure d'un réseau serré de fils très fins, afin d'être bien blottie pour se régaler à l'aise. Au mois de juillet, le vorace appétit de la larve se ralentit : c'est le moment de la métamorphose en nymphe. Sans chercher d'autre endroit que le cep sur lequel elle s'est si bien gobergée, la chenille s'emprisonne dans une gaine brune. Au bout d'une quinzaine de jours, la transformation est opérée et la *chrysalide* est devenue un petit papillon d'à peine 15 mm. de long et de 20 mm. *d'envergure*. Ce mignon et fragile *lépidoptère* a les ailes supérieures d'un jaune verdâtre avec de superbes reflets métalliques dorés ; les ailes inférieures, moins bien parées, sont de couleur grise plus ou moins foncée.

Ponte. — La vie de ces frêles papillons est excessivement courte : à peine une douzaine de jours. Mais que de travail et que de mal en si peu de temps! A la tombée de la nuit, on les voit voltiger de ci, de là, dans les vignes, d'un cep à l'autre. C'est le moment de la *ponte*. A la surface supérieure des feuilles de la vigne, sur les mauvaises herbes même, dans les vignobles mal soignés — ce qui augmente les dangers de la contamination — la pyrale dépose une agglomération d'une centaine d'œufs. Les pontes ont l'aspect de plaques d'un vert clair, facilement reconnaissables sur le vert plus foncé de la vigne. Ce devoir important accompli, les papillons meurent.

Eclosion. — Les œufs éclosent rapidement. Le premier soin des chenilles n'est point de ronger les feuilles, mais de se chercher une retraite sûre pour l'hiver. Elles se glissent partout : dans les légères anfractuosités des ceps, dans les fentes des écorces et des échalas ; là, bien cachées, elles se filent un léger cocon, très petit, de forme ovoïde et dans cette logette, elles supporteront impunément les rigueurs de l'hiver.

Dégats. — Le dicton « qui dort, dîne ! » n'est point applicable aux larves de la pyrale, car, dès le mois de mai, les jeunes chenilles, en possession d'un merveilleux appétit, quittent leurs cocons et s'en vont sur les bourgeons qu'elles dévorent. Protégées par un fin réseau de soie, elles détruisent les feuilles, puis les raisins. Quand la ponte a été bonne, il n'est pas rare de trouver sur le même pied de vigne une colonie de 150 à 180 larves ! On comprend alors que « par un temps calme, on peut entendre le bruit que les chenilles font en mangeant, comme dans un élevage de vers-à-soie ! » Bientôt après les ravages cessent ; la larve va se transformer.

[1] Voir *Educateur*, nos 21 et 22.

Moyens de destruction. — Plusieurs procédés de destruction de la pyrale ont été expérimentés ; aucun jusqu'ici n'a donné de résultats absolus. Il en est qui ont été appliqués avec un certain succès ; ce sont : *l'échenillage*, la *destruction des papillons*, la *destruction des œufs*, *l'ébouillantage des ceps*, *l'emploi d'insecticides*.

Echenillage. — C'est un travail très long et qui ne peut jamais être complet. Il consiste à écraser entre les doigts les bourgeons ou les feuilles qui recèlent la larve.

La destruction des papillons a lieu dès que la pyrale a fait son apparition. On place à cet effet dans les vignes des *lampes à acétylène* munies de grands plateaux à larges rebords contenant un liquide quelconque, de l'eau de savon généralement. Les papillons attirés en foule par ce phare d'un nouveau genre tournoient autour de la flamme, s'y précipitent quelquefois et s'y brûlent, ou tombent dans le récipient dans lequel ils se noient. Des quantités de papillons sont ainsi détruits. Le meilleur piège est celui de M. Vermorel, constructeur à Villefranche, localité à 30 km. au nord de Lyon.

La destruction des œufs ou la cueillette des pontes a lieu au mois d'août, quand l'insecte parfait a terminé la ponte et sa carrière. Ce travail n'a d'utilité que pour l'année suivante, car en ce qui concerne la saison courante, le mal est fait, attendu que c'est en juin et juillet que la pyrale commet ses dégâts. Il n'en reste pas moins de toute nécessité, et le vigneron prévoyant ne manquera pas d'écraser les œufs du papillon dès qu'il apercevra sur les feuilles les taches vertes caractéristiques.

L'ebouillantage des ceps a pour but de détruire les chenilles au moyen de l'eau bouillante ou de la vapeur d'eau. Ce procédé de destruction s'applique de suite après la taille. Des chaudières facilement transportables sont installées près des vignes. L'eau qu'elles contiennent est amenée rapidement à ébullition. Les ouvriers sont là qui remplissent alors des récipients en forme de cafetière de la contenance d'un litre environ ; ils vont arroser ensuite les ceps d'eau bouillante. L'opération se fait par le bas du ceps en remontant lentement jusqu'au premier bourgeon qu'il faut avoir bien soin de ne pas mouiller. Les échalas servant de retraite à de nombreuses larves, il ne faut pas oublier de les échauder soit à l'eau, soit à la vapeur.

On a préconisé aussi le *badigeonnage des souches* avec divers *insecticides*, l'acide sulfurique en particulier. Ce système n'a pas donné de brillants résultats : les larves de la pyrale, bien protégées par leurs cocons soyeux, peuvent résister à l'action de ces insecticides.

La lutte contre la pyrale est longue, pénible et coûteuse. Que le vigneron ne se décourage pas ; qu'il se mette bravement en chasse dès que les larves auront fait leur peu sympathique apparition. Qu'il pratique avec soin l'échenillage et la cueillette des pontes ; la destruction des papillons et l'échaudage des ceps pourront être tentés si les deux premiers moyens n'ont pas donné tous les résultats voulus.

(D'après la *Chronique agricole*). G. Addor.

Degré intermédiaire.

La courtilière.

Je vous présente aujourd'hui une petite peste de nos jardins : *la courtilière ou taupe-grillon.*

Voici la bestiole qui n'a, comme vous le voyez, rien de bien sympathique : ni riches couleurs, ni svelte allure, ni même bon caractère! — Le corps est disgracieux ; il est couvert d'un poil roux très court, à reflets soyeux. La tête a de longues antennes et de fortes mandibules que dame courtilière sait très bien manœuvrer. Les yeux sont vifs. Immédiatement en arrière de la tête vous remarquez une carapace ayant quelque analogie avec celle qui recouvre le dos de l'écrevisse ; c'est une partie du thorax, le *corselet*. Les deux paires d'ailes ne lui sont pas d'une grande utilité. L'abdomen est terminé par deux tarières velues. Mais regardez les pattes antérieures de l'insecte ; quels membres énormes, quelles pelles robustes! elles ressemblent aux mains de la taupe. Cette ressemblance et certain lien de parenté avec le grillon lui ont donné le nom de *taupe-grillon*. L'autre nom vient du vieux mot français *courtil*, qui signifie jardin, parce que ces insectes affectionnent particulièrement les jardins bien cultivés où la terre, souvent remuée, est plus facile à fouir.

Dégats. — La taupe-grillon est un habile mineur. Elle se creuse un terrier et ne recule devant aucun obstacle pour mener sa tâche à bien. Tant pis si sur le parcours du fouisseur se trouvent des racines ; elles sont coupées si elles sont fines ou percées si elles sont épaisses, ce qui amène infailliblement la mort des plantes. Si votre jardin a le triste privilège d'héberger quelques courtilières, vous pouvez vous attendre au dépérissement de vos légumes. Le mal est si préjudiciable qu'on s'est vu obligé parfois d'abandonner la culture d'un jardin que ces mécréantes affectionnaient beaucoup trop. Il est vrai que le petit animal chasse les insectes et qu'il est surtout carnassier. Les larves que la taupe-grillon rencontre dans ses voyages souterrains sont les bienvenues, les vers sont un régal ; ils sont croqués sans façon. Elles poussent si loin la voracité qu'elles se mangent les unes les autres et vont même jusqu'à dévorer leurs propres membres. On pourrait encore les protéger et leur permettre la libre entrée de nos jardins si elles laissaient pousser les plantes potagères. Comme il n'en est rien et que les carottes, les pommes de terre, etc. ont le don d'exciter leur appétit et leurs mandibules, il faut les punir de mort.

Cri, nid, œufs. — La courtilière reste blottie dans sa tanière tout le jour. A la nuit tombante elle en sort et fait entendre, tout en se promenant, un cri un peu semblable à celui du grillon.

Son nid est très bien construit. Il se relève à l'extérieur par des pelotes de terre isolées. L'intérieur comprend une cavité centrale à laquelle aboutissent, venant de différentes directions, des galeries larges d'environ deux centimètres ; en outre, un canal vertical est aménagé afin de servir de retraite à l'insecte en cas de danger.

Dès le mois de juillet, la femelle pond dans son souterrain trois cents œufs en moyenne ; ils sont de la grosseur d'un grain de chènevis. Au bout d'une quinzaine de jours, ils éclosent, et les petits sont semblables à des fourmis. Ils subissent plusieurs mues et ne deviennent insectes parfaits que deux ou trois ans plus tard.

Destruction. — La courtilière ne nous causant que des ennuis, il faut la détruire. Mais comment s'en emparer puisqu'elle ne quitte guère son terrier ? Il faut agir de ruse. Versez quelques gouttes d'huile ou de pétrole dans le trou et remplissez-le aussitôt avec de l'eau chaude. La bête risquant d'être asphyxiée sortira de son gîte et vous pourrez la tuer. Voici encore un autre moyen : en-

foncez aux endroits infectés des pots à demi remplis d'eau, de façon que le bord arrive un peu au-dessous de l'ouverture du souterrain. Lorsque dame courtilière s'en ira faire sa promenade nocturne, elle ne manquera pas de tomber dans le piège et de s'y noyer.

Dans tous les cas, rappelez-vous, chers amis, qu'il ne faut pas torturer les animaux, quelque malfaisants qu'ils soient. Puisque, à l'égard de la courtilière, on est obligé de tuer, tuez donc, mais promptement ; ne faites pas comme des polissons dont le cœur est en fête devant le supplice d'une pauvre bestiole qui a eu le malheur de tomber entre leurs mains. G. Addor.

LANGUE FRANÇAISE

Sujets de composition pour le mois de juillet.

Degré supérieur (3me année du programme).

1° *La cassette magique.* (Récit, Dupraz et Bonjour, page 338.) — Lecture du morceau ; en cherchant l'idée générale de chaque paragraphe, nous aurons le plan de la composition : 1° Une jeune fermière (caractère, qualités et défauts) s'aperçoit que ses dépenses ne cessent de s'accroître ; elle va trouver un vieux solitaire ; 2° celui-ci lui confie une cassette qu'elle doit porter plusieurs fois par jour et par nuit dans toutes les parties de sa maison ; 3° elle découvre le désordre qui règne dans la ferme et y porte remède ; 4° elle reporte la cassette au solitaire en le priant de la lui laisser encore une année. Réponse du solitaire et conclusion.

2° *L'estomac.* (Résumé d'une leçon de sciences naturelles.) — *Plan :* La digestion. L'œsophage. L'estomac, sa forme, sa position dans notre corps. Le suc gastrique. Transformation des aliments en *chyme*. Influence des boissons alcooliques sur l'estomac et la digestion.

3° *Ne remettez jamais au lendemain ce que vous pouvez faire le jour même.* — Donner l'explication de cette maxime et en montrer l'exactitude dans un exemple pris dans la vie des écoliers. (Lire aussi : *Le paysan et l'avocat*, Dupraz et Bonjour, page 299.)

4° *Le passage d'un train express.* (D'après *Carré* et *Moy*, 1re année de rédaction.) — 1° Le train apparaît au loin ; 2° il approche avec rapidité ; 3° la locomotive ; 4° le mécanicien ; 5° le bruit du convoi ; 6° le train disparaît ; 7° seule, une fumée blanche indique son passage. (Inviter les élèves à observer eux-mêmes le passage d'un train et à noter leurs impressions.)

5° *Une course de montagne* ou *Une promenade en bateau.* — Laisser les élèves libres de traiter ces sujets comme ils le désirent.

Degré intermédiaire (3me année du programme).

1° *Le chat de la vieille femme.* (Dupraz et Bonjour, page 185.) — Faire raconter ce touchant petit récit après lecture et compte-rendu oral soigné. Etude du vocabulaire.

2° *Petite lettre* à un cousin habitant la ville, pour l'inviter à venir passer quelques jours de vacances chez ses parents, à la campagne ; *réponse* du cousin.

3° *Une journée dans les bois pour cueillir des fraises.* — *Plan :* Le départ de bon matin ; arrivée à une « coupe », après une assez longue marche ; la cueillette ; le dîner à l'ombre d'un grand sapin ; le retour à la maison.

4° *La ferme au point du jour.* (Dupraz et Bonjour, page 17.) — Etude du morceau ; plusieurs paragraphes peuvent servir de dictées. Faire décrire aux élèves ce qui se passe chez eux de bon matin.

5° *Une plante.* — Inviter les élèves à cueillir une plante entière (racines, feuilles, fleurs) dans les prés et à en faire une courte description. E. S.

RÉCITATION

Degré intermédiaire.

Senteur des foins.

On fauche l'herbe verte
Où chantait le grillon,
Où la cigale alerte
Menait son carillon.

Tout est coupé, l'ombelle
Et ses fleurons nacrés
La folle avoine frêle,
Les boutons d'or lustrés ;

La sauge au bleu panache,
Au feuillage bronzé,
L'épi fier où s'attache
Le liseron rosé.

Plus rien pour l'humble abeille,
Le papillon coquet,
Amoureux qui, la veille,
Butinait son bouquet.

Mais de ces plantes mortes,
Des longs andains couchés,
Montent les senteurs fortes
Des foins presque séchés.

Jamais fraîches corolles
De fleurs d'or ou d'azur
N'offrent aux brises folles
Un arome aussi pur.

C'est un effort suprême
Des fleurs qui vont mourir ;
C'est l'odorant poème
De ce qui va finir.

M. Melley.

ÉCOLES PRIMAIRES DU CANTON DE GENÈVE

Examens de juin 1905.

Orthographe.

PREMIÈRE ANNÉE

Dans la grande cour de la ferme, les poules et les coqs mangent des graines, les petits poulets cherchent maman poule, deux pigeons blancs volent sur le toit de la grange, les joyeux canards nagent sur la mare, le gros chien garde la maison.

DEUXIÈME ANNÉE

Au mois d'avril, les cerisiers couverts de jolies fleurs blanches, ornaient nos vergers et nos jardins.

Nous sommes au mois de juin, les cerises sont mûres, elles brillent rouges et fraîches sur les rameaux du cerisier. Les cerises sont des fruits que les enfants aiment beaucoup ; leur chair est sucrée ; elles ont un petit noyau. Avec ces fruits délicieux, maman préparera des gâteaux et des confitures qui seront notre régal.

Dictées.

TROISIÈME ET QUATRIÈME ANNÉES

Paul est un bon petit garçon qui ne maltraite jamais les animaux; il les aime bien trop pour cela. Ce n'est pas lui qui frapperait à coups redoublés un pauvre cheval fatigué comme le font quelquefois certains charretiers brutaux. Si, par hasard, il aperçoit un polisson détruisant un nid, il s'oppose de toutes ses forces à cette mauvaise action. Paul est un brave petit cœur; imitez-le, mes chers enfants.

(Pour la 4me seulement.) L'hiver, quand une neige épaisse recouvre le sol durci par la gelée, quand il n'y a plus de graines dans les champs, quand les insectes ont disparu, et que les petits oiseaux ont faim, il leur distribue sur sa fenêtre les miettes de son pain.

CINQUIÈME ET SIXIÈME ANNÉES

La route du Simplon.

Rien n'est plus beau et plus agréablement grandiose que la route du Simplon. Elle s'élève, par une pente assez douce, entre deux bordures de montagnes qu'on croirait toucher du doigt, bien qu'elles soient passablement éloignées. Les crêtes qu'on laisse en arrière de soi sont couvertes de neige. Sur leurs flancs, qui semblent inaccessibles, même aux chèvres, se tiennent suspendus, on ne sait comment, des villages dont on aperçoit les rustiques maisons. Des chalets perdus dans la montagne avec leurs toits chargés de pierres de peur que le vent ne les enlève, révèlent tout à coup la présence inattendue de l'homme; c'est là que, bloqués par les frimas et les avalanches, les pâtres passent l'hiver.

(6me seulement.) Où vous pensiez ne trouver que des aigles et des chamois, vous rencontrez des faucheurs et des faneuses : nous avons vu des femmes qui bottelaient du foin au bord d'un précipice de cinq cents mètres, sur une prairie en pente comme un toit, et que tachetaient quelques vaches dont on n'entendait qu'à grand'peine tinter les clochettes.

Arithmétique.

PREMIÈRE ANNÉE

28 cerises + 17 + 34 + 9 = .. cerises.
15 fraises + 17 + 6 + 29 = .. fraises.
62 fleurs — 17 = .. fleurs.
31 crayons — 8 = .. crayons.
17 = 9 + 3 + .
19 = 6 + 3 + 5 + .
6 = 15 — 4 — .
13 = 9 + 6 — .
15 = . + . + .
17 = . + 3 + . + 6 + .

a) 1 année et 3 mois = . mois.
b) 2 années moins 4 mois = . mois.
a) 1 douzaine et demie de cerises = . cerises.
b) 1 demi-douzaine et 3 crayons = . crayons.
a) 2 semaines moins 4 jours = . jours.
b) 20 francs = . pièces de 5 francs.
a) 3 pièces de 2 francs et 2 pièces de 5 francs = . francs.
b) 5 francs et 7 francs = . pièces de 2 francs.

DEUXIÈME ANNÉE

135 + 98 + 47 + 549 + 138 = ...
532 — 149 = ...
Retranchez de 9 centaines 8 dizaines et 7 unités.
Multipliez 37 par le double de 24.
Si un œuf coûte 5 centimes, 1 douzaine d'œufs coûte .. centimes.
6 œufs coûtent .. centimes.
Une douzaine et demie d'œufs coûtent .. centimes.
1 douzaine et 3 œufs coûtent .. centimes.
2 douzaines moins 5 œufs coûtent .. centimes.
J'achète 2 kilos de viande à 90 centimes la livre, du pain pour 35 centimes, du fruit pour 70 centimes. Combien me reste-t-il si j'avais 8 francs dans ma bourse?

TROISIÈME ANNÉE

Effectuez les opérations suivantes :
10040 — 7526 = ... 307 × 209 = ... 72126 : 18 = ...
Deux agriculteurs louent ensemble un pâturage pour la somme de 420 fr. Le premier y met 9 vaches et le second 6. Combien chacun a-t-il à payer ?
Pour faire 12 costumes, on achète 30 mètres de drap à 6 fr. 40 le mètre. Les fournitures coûtent 78 fr. et la façon 174 fr. A combien revient chaque costume ?

QUATRIÈME ANNÉE

Effectuez les opérations suivantes :
62,15 × 0,75 = ... 124,85 : 1251 = ...
Un bassin contient hl. 23,22 d'eau. Combien de minutes faut-il pour le vider, s'il s'écoule lit. 64,5 par minute ?
Un champ, payé à raison de fr. 48,50 l'are, est revenu à fr. 2575.35. La largeur étant de 45 m., on demande sa longueur.
Un épicier achète 134 paquets de bougies pesant chacun 4 Hg. à fr. 2.50 le kilo. Il revend ces bougies à raison de fr. 1.55 le paquet. On demande quel bénéfice il réalise sur les 134 paquets.

CINQUIÈME ANNÉE

Les 0,19 d'un nombre égalent 64,6 ; retrouver ce nombre ?
De combien augmente-t-on ou diminue-t-on la fraction 11/12, si l'on retranche 3 de chacun de ses termes ?
Un boulanger achète 64 sacs de farine de 85 kilos chacun à 28 fr. le quintal métrique. Il en fait du pain qu'il revend 40 centimes le kilo. Combien a-t-il gagné, sachant que 4 kilos de farine donnent 5 kilos de pain ?
Combien de litres d'eau contient un réservoir cylindrique ayant m. 1.40 de profondeur et m. 2.10 de diamètre ? Combien de temps faut-il pour le vider, s'il s'écoule 9 litres par minute ?

SIXIÈME ANNÉE

Quel est le capital qui, au 4 $^1/_3$ $^0/_0$, produit fr. 3.25 d'intérêt par mois ?
Un épicier vend un café fr. 2.40 le kilo, et gagne le 20 $^0/_0$ du prix d'achat. Combien lui a coûté ce café ?
On a payé fr. 50.05 pour l'intérêt de 1950 fr. au 4 $^2/_5$ $^0/_0$. A quel temps correspond cet intérêt
Un capital prêté pendant 7 mois vaut, avec son intérêt, 2470 fr., et prêté pendant 1 an 3 mois, il vaut 2550 fr. Quel est ce capital, et à quel taux est-il prêté ?

Géographie.

CINQUIÈME ANNÉE

Le Japon.

Situation. Mers qui l'entourent. Aspect du pays. Productions. Population.

SIXIÈME ANNÉE

Productions, industrie et commerce de la Suisse romande.

ÉCOLES COMPLÉMENTAIRES

Composition. (Pour les trois années.)

Invitez par lettre un ami à assister avec vous à la prochaine fête des promotions.

Arithmétique et comptabilité.

(*Filles et garçons.*)

ANNÉE PRÉPARATOIRE

Un marchand de confections achète 13 vêtements qu'il paie 29 fr. chacun. Il les revend au détail et retire pour chacun la somme de 40 fr. Quel est son bénéfice net sachant que les frais de transport et autres s'élèvent à fr. 12 ?

Un entrepreneur occupe 25 maçons et 12 manœuvres. Quelle somme l'entrepreneur doit-il débourser pour 2 semaines de travail si un maçon est payé fr. 5.50 par jour et un manœuvre fr. 2.75.

PREMIÈRE ANNÉE

Un camionneur transporte 240 poutres de m. 8,60 de longueur sur m. 0,30 de largeur et m. 0,25 d'épaisseur à une distance de kilom. 25. Combien doit-on payer si le transport coûte 6 centimes par mètre cube et par kilomètre ?

Un négociant paie une facture de fr. 345. Combien doit-il payer si on lui fait un escompte de 2 $^1/_2$ $^0/_0$?

DEUXIÈME ANNÉE

Le 20 mai 1905, M. André Bindère, négociant en gros, rue Versonnex, à Genève, a envoyé des marchandises à M. Eugène Amiguet, épicier à Coppet.

Le mode de paiement est au comptant avec 3 $^0/_0$ d'escompte.

Les marchandises livrées sont les suivantes :

Nos 1—7 Sept sacs de café pesant brut 50 kg. chacun, tare 1 $^1/_2$ $^0/_0$ à 230 fr. les 100 kilogs.

Nos 8, 9, 10. 3 caisses de savon gris de 62 kg. chacune, tare 8 $^0/_0$, à 75 fr. les 100 kg.

No 11. Un tonneau de saindoux de 85 kg., tare 15 $^0/_0$, à fr. 1,20 le kg.

Arrondir les sommes à payer par 5 ou par 0. — Etablir la facture.

Instruction civique.

(*Garçons.*)

Quel pouvoir le Grand Conseil exerce-t-il ? — De combien de députés se compose-t-il ? — Par qui et pour combien de temps les députés sont-ils nommés ? — De combien de collèges est formé le corps électoral pour l'élection du Grand Conseil ? — Principales attributions du Grand Conseil.

Economie domestique.

(*Filles.*)

L'hygiène dans la maison.

VAUD

INSTRUCTION PUBLIQUE ET CULTES

PLACES AU CONCOURS

MM. les régents et Mmes les régentes sont informés qu'ils doivent adresser au Département une lettre pour chacune des places qu'ils postulent et indiquer l'année de l'obtention de leur brevet.

Le même pli peut contenir plusieurs demandes.

Les demandes d'inscription ne doivent être accompagnées d'aucune pièce. Les candidats enverront eux-mêmes leurs certificats aux autorités locales.

RÉGENTS : Oulens (Echallens) : fr. 1600, plus logement, jardin, fr. 20 d'indemnité pour plantage et le bois nécessaire au chauffage de la classe ; 11 juillet.

RÉGENTES : Cuarnens : fr. 1000 et autres avantages légaux ; 7 juillet. — **Rougemont** (hameau de Flendruz) ; fr. 1000, plus fr. 100 d'indemnité de logement, jardin et le bois nécessaire au chauffage de la salle d'école ; 11 juillet.

NOMINATIONS

RÉGENTS : MM. Baudraz, Henri, à Lucens. Chapuis, Paul, à Baulmes. Amaron, Léon, à Clarmont. Coindet, Ernest, à Montherond s. Lausanne.

RÉGENTES : Mlles Jaccard, Louisa, à Pomy. Merminod, Louisa, à St-George. Besson, Marie, à Mézières. Lavanchy, Alice, à Cour s. Lausanne.

MAITRESSES D'OUVRAGES : Mlles Nicole, Eva, à Clarmont. Baud, Augusta, à Clarens (Montreux).

ÉGLISE NATIONALE VAUDOISE

COMMISSION DE CONSÉCRATION

MM. les licenciés en théologie qui désirent être admis au service de l'Eglise nationale évangélique réformée du Canton de Vaud sont priés de s'inscrire auprès de M. Savary, pasteur, à Clarens, **avant le 31 juillet.**

Après cette date **aucune inscription ne sera reçue** pour les épreuves de cette année.

Pièces à présenter : diplôme de licencié en théologie, acte de naissance, certificat de baptême.

● ON DEMANDE UN DIRECTEUR ●

pour une Ecole (grecque) de langues et de commerce, à Constantinople. S'adres. a M. le prof. Kebedgy, à Berne.

Instituteur allemand

CHERCHE PENSION

en août, chez un collègue, dans la Suisse française, où il pourrait pratiquer la langue française et assister aux leçons en classe. On désire une ou deux leçons particulières. Offres, avec indication du prix, sous chiffre **K. H. 94, Haasenstein & Vogler A. G. Heilbronn a/N.**

DOCTEUR ÈS-LETTRES DE LA SUISSE ALLEMANDE désire passer ses vacances d'été chez instituteur ou professeur de la Suisse romande pr se perfect. dans le français. Enseignerait l'allem., l'ital., etc., contre son entretien. S'adr. à M. Guex, direct., Lausanne.

A nos abonnés

Afin d'assurer la meilleure expédition possible pendant les vacances, nous prions nos abonnés qui ne quittent que temporairement leur domicile de faire suivre leur Journal par leur Bureau de Poste, en utilisant le formulaire spécial destiné à cet usage et de ne transmettre à la Gérance que les changements d'adresse définitifs.

Gérance de l'Educateur.
CH. PERRET, Le Myosotis.

Mce BOREL & Cie - NEUCHÂTEL
·SUISSE·

DESSIN GRAVURE
·CARTES GÉOGRAPHIQUES·
CARTES HISTORIQUES-STATISTIQUES ET MURALES
PLANS DE VILLES · PANORAMAS · DIAGRAMMES
POUR TYPOGRAPHIE ET LITHOGRAPHIE.
TABLEAUX STATISTIQUES ET CARTES MURALES
POUR COURS ET CONFÉRENCES.
·CROQUIS ET DEVIS SUR DEMANDE·

BRASSERIE MAULBEERBAUM

BERNE

Je recommande au mieux aux sociétés et écoles visitant la ville de Berne, le grand jardin ombragé, situé à proximité de la gare.

Prix modérés. — Boissons réelles.

(H3971Y) **Fr Hofmann**, aubergiste.

FABRIQUE ET MAGASIN DE CERCUEILS

CH. CHEVALLAZ

Rue du Pont, 10. **LAUSANNE** — Rue de Flandres, 7, **NEUCHATEL**

COURONNES MORTUAIRES

Transports funèbres pour tous pays. — Cercueils de tous prix, du plus simple au plus riche, expédiés sur demande télégraphique :

Chevallaz Cercueils, Lausanne.

Les

MACHINES A COUDRE

SINGER

qui ont déjà obtenu à Paris 1900, le

GRAND PRIX

viennent de remporter

LES PLUS HAUTES RÉCOMPENSES

A

l'Exposition universelle de St-Louis (Amérique)

où

LE GRAND JURY INTERNATIONAL

leur a décerné

SEPT GRANDS PRIX

POUR
- Le plus grand **progrès** réalisé ;
- Les **perfectionnements** les plus récents ;
- **Marche la plus douce ;**
- Travaux de broderies, dentelles, garnitures ;
- Machines de famille reconnues les **meilleures du Monde entier,** etc.

Ce succès immense et sans précédent prouve sans contestation possible la **supériorité** *des machines à coudre*

SINGER

Paiements faciles par termes — Escompte au comptant

S'adresser exclusivement : **COMPAGNIE SINGER**

Direction pour la Suisse

13, rue du Marché, 13, GENÈVE

Seules maisons pour la Suisse romande :

Bienne, Kanalgasse, 8.

Ch.-d.-Fonds, r. Léop.-Robert, 37.

Delémont, avenue de la Gare.

Fribourg, rue de Lausanne, 144.

Lausanne, Casino-Théâtre.

Martigny, maison de la Poste.

Montreux, Avenue des Alpes.

Neuchâtel, place du Marché, 2.

Nyon, rue Neuve, 2.

Vevey, rue du Lac, 15.

Yverdon, vis-à-vis Pont-Gleyre.

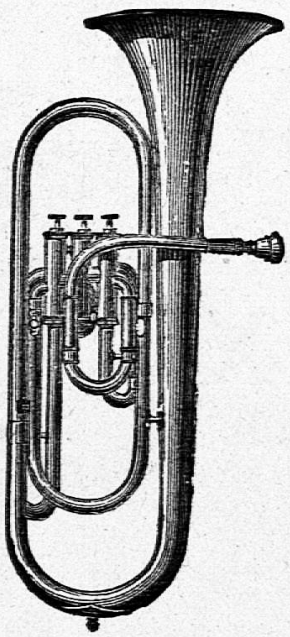

Ne manquez pas

d'essayer les instruments

DE LA

MANUFACTURE GÉNÉRALE d'INSTRUMENTS de MUSIQUE

Fœtisch Frères

A LAUSANNE

Succursales à Vevey et à Paris

Maison de confiance, fondée en 1804

NOS INSTRUMENTS, A VENT ET A CORDES

Pianos et Harmoniums

Sont reconnus les meilleurs

Vous en serez persuadés en faisant un essai. D'autres fabriques vendent des instruments à des prix plus élevés **mais ils ne sont pas** d'une qualité meilleure malgré cette élévation de prix. Catalogue gratis.

CORDES, 1er choix pour tous les instruments

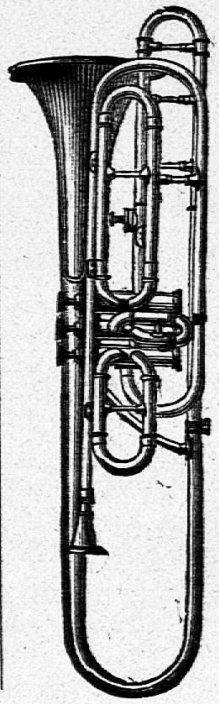

Lausanne. — Imp. Ch. Viret-Genton.

DIEU HUMANITÉ PATRIE

XLIme ANNÉE — No 27. LAUSANNE — 8 juillet 1905

L'EDUCATEUR

(·EDUCATEUR·ET·ECOLE·REUNIS·)

ORGANE

DE LA

Société Pédagogique de la Suisse romande

PARAISSANT TOUS LES SAMEDIS

Rédacteur en Chef :

FRANÇOIS GUEX

Directeur des Ecoles normales du canton de Vaud, Professeur de pédagogie à l'Université de Lausanne.

Rédacteur de la partie pratique :

U. BRIOD

Maître à l'Ecole d'application annexée aux Ecoles normales vaudoises.

Gérant : Abonnements et Annonces :

CHARLES PERRET

Instituteur, Le Myosotis, Lausanne.

COMITÉ DE RÉDACTION :

VAUD : **F. Meyer**, St-Prex (intérim).
JURA BERNOIS : **H. Gobat**, inspecteur scolaire, Delémont.
GENÈVE : **W. Rosier**, professeur à l'Université.
NEUCHATEL : **C. Hintenlang**, instituteur, Noiraigue.
VALAIS : **A. Michaud**, instituteur, Bagnes.

PRIX DE L'ABONNEMENT : Suisse, 5 fr.; Etranger, 7 fr. 50.
PRIX DES ANNONCES : 30 centimes la ligne.

Tout ouvrage dont l'*Educateur* recevra deux exemplaires aura droit à une annonce ou à un compte-rendu, s'il y a lieu.

On peut s'abonner et remettre les annonces :

LIBRAIRIE PAYOT & Cie, LAUSANNE

SOCIÉTÉ PÉDAGOGIQUE DE LA SUISSE ROMANDE

Comité central.

Genève.

MM. **Baatard,** Lucien, prof., Genève.
Rosier, William, prof., Petit-Lancy.
Grosgurin, L., prof., Genève.
Pesson, Ch., inst., Céligny.

Jura Bernois.

MM. **Gylam,** A., inspecteur, Corgémont.
Duvoisin, H., direct., Delémont.
Baumgartner, A., inst., Bienne.
Chatelain, G., inspect., Porrentruy.
Mœckli, Th., inst., Neuveville.
Sautebin, instituteur, Saicourt.
Cerf, Alph., maître sec., Saignelégier.

Neuchâtel.

MM. **Rosselet,** Fritz, inst., Bevaix.
Latour, L., inspect., Corcelles.
Hoffmann, F., inst., Neuchâtel.
Brandt, W., inst., Neuchâtel.
Rusillon, L., inst., Couvet.
Barbier, C.-A., inst., Chaux-de-Fonds.

Valais.

MM. **Blanchut,** F., inst., Collonges.
Michaud, Alp., inst., Bagnes.

Vaud.

MM. **Meyer,** F., inst., St-Prex.
Rochat, P., prof., Yverdon.
Cloux, J., inst., Lausanne.
Baudat, J., inst., Corcelles s/Concise.
Dériaz, J., inst., Baulmes.
Magnin, J., inst., Lausanne.
Magnenat, J., inst., Oron.
Guidoux, E., inst., Pailly.
Guignard, H., inst., Veytaux.
Faillettaz, C. inst., Arzier.
Briod, E., inst., Lausanne.
Visinand, E., inst., La Rippe.
Martin, H., inst., Chailly s/Lausanne

Tessin.

M. **Nizzola,** prof., Lugano.

Suisse allemande.

M. **Fritschi,** Fr., Neumünster-Zurich

Bureau de la Société pédagogique de la Suisse romande.

MM. **Dr Vincent,** Conseiller d'Etat, président honoraire, Genève.
Rosier, W., prof., président, Petit-Lancy.
Lagotala, F., rég. second., vice-président. La Plaine, Genève.
MM. **Charvoz,** A., inst., secrétaire, Chêne-Bougeries.
Perret, C., inst., trésorier, Lausanne.
Guex, F., directeur, rédacteur en chef, Lausanne.

La Genevoise

COMPAGNIE D'ASSURANCES SUR LA VIE

GENÈVE

conclut aux meilleures conditions : **Assurances au décès, — assurances mixtes, — assurances combinées, — assurances pour dotation d'enfants.**

Conditions libérales. — Polices gratuites.

RENTES VIAGÈRES

aux taux les plus avantageux.

Demandez prospectus et renseignements à MM. Edouard Pilet, 4, pl. Riponne à **Lausanne**; P. Pilet, agent général, 6, rue de Lausanne, à Vevey, et Gustave Ducret, agent principal, 25, rue de Lausanne, à Vevey ; Ulysse Rapin, agents généraux, à Payerne, aux agents de la Compagnie à Aigle, Aubonne, Avenches, Baulmes, Begnins, Bex, Bière, Coppet, Cossonay, Cully, Grandson, L'Auberson, Le Sépey, Montreux, Morges. Moudon, Nyon, Oron, Rolle, Yverdon ; à M. J. de Rabours, inspecteur pour la Suisse romande, à Genève ou au siège social, 10, rue de Hollande, à Genève. H985*x

Siège social : rue de Hollande, 10, Genève

LIBRAIRIE PAYOT & Cie, LAUSANNE

VIENT DE PARAITRE

Le Tunnel du Simplon, par J.-El. David. In-8° de 132 pages et 54 gravures. 2 fr. —

La Réforme de l'enseignement musical à l'école, par Jaques-Dalcroze. In-16 de 68 pages. — fr. 50

Comptabilité agricole de la petite et moyenne culture, par le Dr Ernest Laur, Directeur du « Secrétariat suisse des paysans ». Trad. de l'allemand sur la 2me édition, entièrement revue et corrigée par Henry Nater. Cart. 2 fr. —

Aline. Histoire, par C.-F. Ramuz. 3 fr. 50

RAPPEL

Histoire illustrée de la Suisse, par W. Rosier, professeur. Ouvrage adopté par les Départements de l'Instruction publique des cantons de Vaud, Neuchâtel et Genève et contenant de nombreuses gravures et cartes dont 8 cartes en couleur. Cart. 3 fr.

Vêtements confectionnés
et sur mesure
POUR DAMES ET MESSIEURS

J. RATHGEB-MOULIN
Rue de Bourg, 20, Lausanne

Gilets de chasse. — Caleçons. — Chemises.
Draperie et Nouveautés pour Robes.
Linoléums.
Trousseaux complets.

Fabrication de Cahiers d'école
EN BONNES QUALITÉS

Maison de gros pour fournitures scolaires
Prix courant à disposition ❀ Prix très avantageux

Fournisseurs de nombreuses commissions scolaires

Se recommandent

LES FILS de J. KUPFERSCHMID, Bienne
Maison fondée en 1884

UN INSTITUTEUR

allemand cherche à demeurer environ cinq semaines chez un collègue de la Suisse française. Pension et enseignement français. — Offres avec prix etc. sous S. 3651 à **Haasenstein & Vogler A. G. Stuttgart.** (H. 73651)

Mce BOREL & Cie - NEUCHÂTEL
SUISSE

DESSIN GRAVURE
·CARTES GÉOGRAPHIQUES·
CARTES HISTORIQUES-STATISTIQUES ET MURALES
PLANS DE VILLES · PANORAMAS · DIAGRAMMES
POUR TYPOGRAPHIE ET LITHOGRAPHIE.
TABLEAUX STATISTIQUES ET CARTES MURALES
POUR COURS ET CONFÉRENCES.
·CROQUIS ET DEVIS SUR DEMANDE·

P. BAILLOD & Cie

GROS *NOUVEAU MAGASIN* **DÉTAIL**

HORLOGERIE — BIJOUTERIE — ORFÈVRERIE

CHAUX-DE-FONDS
Léopold Robert 58.

LAUSANNE
Place Centrale

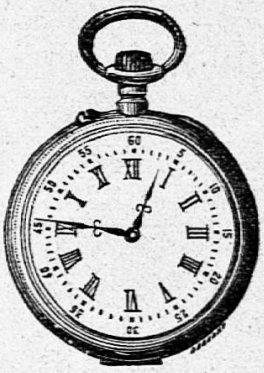

Grand choix, toujours environ 1000 montres en magasin.

Chronomètres
Répétitions.

BIJOUTERIE OR 18 KARATS

Alliances — Diamants — Perles
Orfèvrerie et Bijouterie argent.

Les personnes du corps enseignant jouissent d'un escompte de 10 %.

Prix modérés — Garantie sur facture.

Maison de premier ordre et de confiance.

Envoi à choix dans toute la Suisse.

Prix spéciaux pour sociétés. Fabrication de tout décor désiré.
Montre unioniste, croix-bleue.
Spécialité de montres pour tireurs avec les médailles des tirs.